

Compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2022



Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10
Absents : 3

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune de SALAGNAC (Dordogne) dûment convoqué le 04 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BARONNET Laurent, Maire.

Présents

MM. BARONNET Laurent - ENGLERT Michel - POISSEL Juliette - LACABANE Corentin - LAURENT Rémy - APPERE Morgane - DUFFOURD Christophe - FIGUEIREDO Luis - BAYLET Damien - BAUDOU Benoit - PITRE Annie

Excusé : DUFFOURD Christophe (pouvoir à BARONNET Laurent).

Absents

LANASPA Laëtitia - MERILLOU Mickaël

Secrétaire de Séance

ENGLERT Michel.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022.

Le compte rendu du Conseil Municipal a été approuvé à l'unanimité.

II - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes directes locales en 2021.

	Taux Communal
Taxe foncière sur le bâti	46.09
Taxe foncière sur le non bâti	59.36

Il demande à son conseil municipal de fixer le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le taux des taxes suivants :

	<u>Taux Communal 2022</u>
Taxe foncière sur le bâti	46.09
Taxe foncière sur le non bâti	59.36

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022.

Monsieur le Maire donne lecture des propositions concernant le budget primitif 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Qui s'équilibre autant en RECETTES qu'en DEPENSES à 710 734 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Qui s'équilibre autant en RECETTES qu'en DEPENSES à 210 410 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2022.

Séance levée à 20 heures.